



Préambule

La Marche de l'espoir est une manifestation solidaire et familiale d'envergure. Pour l'édition 2026, nous collaborons avec des exposants de restauration engagés. Cette charte définit les règles d'exploitation impératives pour garantir la cohérence éthique et logistique de l'événement.

1. Offre Alimentaire et Exclusivité

- **Alimentation uniquement** : La vente de boissons est strictement interdite. La **Buvette Centrale**, gérée par l'organisation, détient l'exclusivité de la vente de boissons (chaudes et froides).
- **Option Végétarienne Obligatoire** : Chaque stand doit impérativement proposer **au moins une option végétarienne** (ou végétalienne) complète et de qualité à sa carte.
- **Provenance des produits** : L'utilisation de produits certifiés **GRTA (Genève Région - Terre Avenir)** ou **IP-Suisse** est vivement encouragée.

2. Système de Paiement (TPE)

Afin d'uniformiser l'expérience client et de simplifier la gestion financière de l'événement :

- **Utilisation obligatoire** : L'usage exclusif des **systèmes de paiement électronique (TPE) mis à disposition par l'organisateur** est obligatoire pour toutes les transactions sur le site.
- **Interdiction des systèmes tiers** : L'utilisation de terminaux personnels (SumUp, Zettle, etc.) ou d'encaissements directs par application tierce est strictement interdite.

3. Gestion de la Vaisselle Réutilisable

Dans une optique "Zéro Déchet", l'organisation centralise la gestion des contenants.

- **Usage exclusif** : Seule la vaisselle réutilisable fournie par l'organisation doit être utilisée pour le service.
- **Commande et Facturation** : La vaisselle est mise à disposition par l'organisateur.
 - **Chaque caisse ouverte sera facturée à l'exposant.** Les volumes doivent être **commandés à l'avance**. Un formulaire spécifique détaillant les formats disponibles (assiettes, bols, couverts) sera transmis uniquement aux stands sélectionnés.
- **Tolérance papier** : Les emballages d'appoint en papier (sachets, serviettes, emballage) sont autorisés. Le plastique à usage unique est strictement banni.

4. Gestion des Déchets et Valorisation

L'organisation met en place une infrastructure dédiée pour minimiser l'impact environnemental.

- **Zone de Tri** : Une zone de tri spécifique est mise à disposition des exposants sur le site. Chaque exposant est responsable d'y acheminer ses déchets de préparation (cartons, PET, alu, verre, organique) au fur et à mesure de la journée.
- **Huiles de friture** : Pour éviter toute pollution, **des bidons de récupération seront mis à disposition** par l'organisation sur le site. Les exposants ont l'obligation d'y verser leurs huiles usagées ; celles-ci seront ensuite évacuées par nos soins.
- **Propreté de l'emplacement** : Le stand doit être maintenu propre durant toute la manifestation et rendu impeccable lors du démontage.

5. Prix et conditions

- **Caution** : Une caution de CHF 200.- vous sera demandée en cash à votre arrivée. Elle vous sera rendue à votre départ, dès que votre emplacement aura été contrôlé.
- **Commission** : Chaque stand s'engage à reverser au minimum 12% de son chiffre d'affaires à Terre des Hommes Suisse pour la participation aux frais de l'évènement. Nous encourageons tous les stands à augmenter ce pourcentage en guise de don à Terre des Hommes Suisse pour ses actions en Haïti.

6. Cadre Légal et Éthique

- **Hygiène** : Le respect des normes du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) est obligatoire.
- **Tarifs** : En tant qu'événement solidaire, nous demandons aux exposants de maintenir des prix cohérents avec l'esprit populaire de la Marche.

Engagement de l'exposant

En signant cette charte, l'exposant s'engage à respecter l'obligation de l'option végétarienne, le système de commande de vaisselle à la caisse, ainsi que les directives de gestion des fluides et déchets.

Nom de l'enseigne : _____

Nom du responsable : _____

Date et Signature : _____